

# Droits civils et politiques, conditions de détention, abolition de la peine de mort

## 4<sup>ème</sup> CYCLE EPU de la Mauritanie – Janvier 2026 Pré session UPRINFO

La Mauritanie est un pays, pluriel, multiethniques et multiculturels avec 4 composantes nationales. Le peuple mauritanien est exclusivement de religion musulmane. L'islam pratiqué est un islam sunnite, de rite malékite. L'exercice de la liberté de religion est interdit, et un changement de religion est qualifié d'apostasie et passible de la peine de mort. Certaines dispositions légales imposent des restrictions excessives à l'expression. La situation des prisons est fragilisée par des répressions continue conte les défenseurs des Droits de l'Homme et notamment les blogueurs qui sont victimes de menaces, intimidations, arrestations, détentions arbitraires, tortures, repréailles et de formes de restriction les empêchant d'exercer librement leurs activités. La lutte contre l'émigration clandestine est devenue un prétexte pour traquer les subsahariens, et par ricochet les négro-mauritaniens par délit de faciès, qui sont exposés à toutes formes de brimade et de restrictions de leurs libertés fondamentales. La peine de mort même si elle n'est pas appliquée depuis 1987 est restée en vigueur dans la législation.

### Problèmes persistants:

Le dernier examen de la Mauritanie par le comité des droits de l'homme chargé de la mise en œuvre du pacte international pour les droits civils et politiques remonte à juillet 2019. A cette occasion trois recommandations sont hissées au rang prioritaires dont (i) Lutte contre l'impunité et violations des droits de l'homme commises par le passé, (ii) Pratiques préjudiciables à l'égard des femmes et des filles, (iii) Liberté d'expression et protection des défenseurs des droits de l'homme. L'ancien Président Mohamed ould Abdel Aziz vient d'être condamné à quinze ans de prison ferme. Il est accusé de détournements de biens publics durant son règne. Sa défense répond que l'affaire est purement un règlement de compte politique pour un opposant dérangeant. Sa famille dénonce régulièrement la santé fragile de l'ex Président Aziz, des défaillances de suivi médical et des droits de visite

#### Mauritanie : Répression et arrestations arbitraires – IRA dénonce

Dans une note publiée le 17 août 2025, l'Initiative de Résurgence du Mouvement Abolitionniste (IRA-Mauritanie) condamne la répression brutale exercée par les forces de sécurité lors du rassemblement pacifique organisé le 14 août devant le ministère de la Justice à Nouakchott. Cette mobilisation visait à soutenir des détenus d'opinion et des défenseurs des droits humains, mais elle s'est soldée par des dizaines de blessés et plusieurs arrestations

Parmi les victimes identifiées par IRA figurent **Mohamed Lemine Hassane**, membre du Comité des Droits de l'Homme d'IRA, et **Bouyaye Mohamed Najem**, tous deux violemment pris pour cible lors des charges policières. L'organisation cite également une série de détentions arbitraires qui illustrent la dérive autoritaire du régime. **Ablaye Ba**, responsable du comité de l'émigration d'IRA, incarcéré depuis le 26 avril pour avoir dénoncé les abus contre les migrants

**Seydne Ali Mohamed Khouna**, ancien ministre, écroué le 13 août après avoir tenté de créer un parti d'opposition.

**Ali Bekar**, militant écologiste, arrêté le 22 juillet pour avoir révélé des fraudes dans le secteur halieutique

**Mohamed Samba Meyssara**, responsable du recensement IRA, enlevé le 13 août après une publication sur Facebook.

**Mohamed Daoud Boushab**, isolé depuis le 31 juillet pour un message en ligne.

**Ahmed Khouna Chamekh**, seule femme du groupe, détenue depuis le 4 août pour avoir refusé une expropriation illégale.

**Ahmed Samba Abdallahi Samba**, leader politique en gestation, incarcéré pour ses critiques contre le pouvoir

<p>IRA rappelle que ces pratiques s’inscrivent dans un contexte de violations systématiques des droits fondamentaux, déjà dénoncées par le rapport 2025 du Département d’État américain. Ce dernier mentionne notamment la mort en garde à vue, en juillet 2024, de <b>Mbare Abdoulaye Diop, Harouna Mody Diallo, Abbas Hamady Samba Niang et Amadou Diobel</b>, ainsi que des agressions contre journalistes et étudiants lors de manifestations. Pour IRA, ces faits traduisent « l’impunité prégnante » et la « crispation d’un pouvoir en déclin », qui persiste à museler toute contestation au mépris des libertés publiques.</p> <p>Le 03 octobre 2025 le militant des droits humains Youssouf est arrêté à la suite de la diffusion d’un message sur facebook. Depuis il est emprisonné coupé d’informations de sa famille.</p>	
<b>Evolution depuis le dernier EPU 2021</b>	
<p><b>Paragraphes des recommandations prioritaires du rapport final examen de la Mauritanie sur la mise en œuvre du PIDCP en 2019 sujet aux suivis</b></p> <p><b>11. Lutte contre l’impunité (passif humanitaire= État partie</b> : Intégration des rapatriés, infrastructures, réintégration d’anciens fonctionnaires, accord-cadre exécuté en 2009.</p> <p><b>ONG</b> : Aucune abrogation de la loi d’amnistie (93-23), absence d’enquêtes, réparations insuffisantes, problèmes fonciers et d’état civil pour réfugiés.</p> <p><b>Comité</b> : Regrette absence de progrès, renouvelle recommandations (vérité, justice, restitution des terres, documents civils).</p> <p><b>Évaluation</b> : [C].</p> <p><b>21 : Pratiques préjudiciables (MGF et mariages d’enfants)</b></p> <p><b>État partie</b> : Lois criminalisant MGF (2017, 2018), stratégie nationale, campagnes de sensibilisation, projet de loi contre violences (non adopté).</p> <p><b>ONG</b> : MGF et mariages d’enfants persistent, absence de poursuites, projet de loi bloqué, impunité et pressions traditionnelles.</p> <p><b>Comité</b> : Salue projet de loi mais constate manque d’adoption et données concrètes ; demande informations précises.</p> <p><b>Évaluation</b> : [B] pour sensibilisation, [C] pour enquêtes et interdiction mariage &lt;18 ans</p> <p><b>43 : Liberté d’expression et défenseurs des droits humains</b></p>	<p><b>État partie</b> : Étude d’harmonisation législative en cours, adoption loi associations (2021), affirme absence de détentions arbitraires.</p> <p><b>ONG</b> : Lois liberticides (protection des symboles, manipulation de l’information), arrestations arbitraires, espace civique réduit, absence d’enquêtes.</p> <p><b>Comité</b> : Regrette lois contraires aux recommandations, persistance d’intimidations et détentions ; demande informations précises.</p> <p><b>Évaluation</b> : [E] pour révision des lois, [C] pour protection des défenseurs.</p> <p><b>Conclusion</b></p> <p><b>Progrès limités</b> : Quelques mesures législatives et institutionnelles, mais recommandations largement non appliquées.</p> <p><b>Prochain rapport</b> : 2028 (examen en 2029).</p> <p><b>Procédure de suivi arrêtée</b> : Lettre à l’État partie</p>

## Visite du Rapporteur ONU sur les droits des migrants en Mauritanie (septembre 2025)

### Contexte

- Mauritanie : pays de **transit et destination** pour migrants d'Afrique subsaharienne et zones en conflit.
- Cadre légal : loi 2020-017 contre la traite, création de centres pour migrants, mécanisme de prévention de la torture.

**Problème majeur** : écart entre cadre juridique et réalité → violations systématiques

### Constats clés

- **Arrestations arbitraires** et confiscation de documents
- **Conditions de détention déplorables** : surpopulation, manque de soins
- **Expulsions collectives** sous 72h, sans recours ni évaluation individuelle.

**Violences contre femmes migrantes** : abus

- physiques/sexuels, séparation familiale.
- **Corruption policière** : pots-de-vin, extorsions.
- **Discrimination raciale** ciblant Africains subsahariens.
- **Violation des droits des réfugiés** : destruction de documents HCR, refoulement.
- **Mineurs non protégés**, parfois expulsés directement.

**La mort de mort** : La Mauritanie connaît un moratoire sur la peine de mort depuis 1987, mais elle reste applicable dans les textes juridiques et même renforcé par l'article 306 du code pénal, révisé, qui prévoit que tout mauritanien coupable d'apostasie ou de blasphème est condamné à mort dès son arrestation sans possibilité de formuler une demande de clémence fondée sur le repentir.

## Recommandations

### Pratiques préjudiciables (MGF et mariages d'enfants)

- **Adopter sans délai la loi contre les violences basées sur le genre**, incluant l'interdiction explicite du mariage avant 18 ans.
- **Renforcer les poursuites judiciaires** contre les auteurs de MGF et mariages forcés, avec sanctions dissuasives.
- **Mettre en place un système de suivi statistique national** pour mesurer la prévalence et l'impact des campagnes.
- **Impliquer les leaders communautaires et religieux** dans des programmes de sensibilisation pour changer les normes sociales.
- **Créer des mécanismes de protection pour les victimes** (centres d'accueil, assistance juridique et psychosociale).

### Liberté d'expression et défenseurs des droits humains

- **Réviser les lois liberticides** (protection des symboles, manipulation de l'information) pour les aligner sur les normes internationales.
- **Garantir la protection des défenseurs des droits humains** par des mécanismes légaux et des protocoles de sécurité.
- **Mettre en place un système d'enquête indépendant** sur les cas d'intimidation, arrestations arbitraires et violences policières.
- **Renforcer la transparence dans l'application de la loi sur les associations** pour éviter les restrictions abusives.
- **Former les forces de sécurité et magistrats** sur la liberté d'expression et la protection des journalistes

## Les migrants

- **Adopter une loi sur l'asile** conforme aux normes internationales.
- **Mettre fin aux expulsions collectives** des migrants et garantir une évaluation individuelle.
- **Protéger l'unité familiale** et l'intérêt supérieur de l'enfant.
- **Simplifier et réduire le coût des permis de séjour.**
- **Renforcer la formation des forces de sécurité** et créer des mécanismes anti-corruption.
- **Améliorer les conditions de détention** et garantir un contrôle judiciaire.
- **Mobiliser la communauté internationale** pour un soutien financier et technique.

## Peine de mort

- Adopter le 2<sup>ème</sup> protocole additionnel du PIDCP contre la peine de mort
- Abolir de facto la peine de mort

Intervenant : Mamadou Alhousseine KANE Secrétaire Exécutif ODISSI- Conseiller AVOMM

